

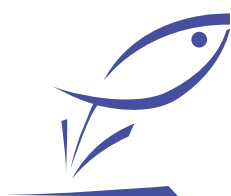
PÊCHE & PROTECTION  
des milieux aquatiques

en Adour-Garonne



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'essentiel de l'année **2021**



UNION BASSIN  
PÊCHE  
ADOUR GARONNE



# Sommaire

## LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE

Structuration  
Indicateurs clés  
Effectifs 2021

4  
4  
5  
6

## LA GOUVERNANCE

Instances décisionnelles  
Représentation interne  
Représentation extérieure

8  
8  
9  
9

## LES PARTENARIATS

La fédération nationale pour la pêche en France  
L'agence de l'eau adour-garonne  
Autres partenaires incontournables

10  
10  
11  
11

## LES RESSOURCES

Bilan et compte de résultat  
Ce que finance la carte de pêche

12  
12  
13

## L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2021

Participation à l'élaboration des politiques publiques en partenariat avec l'AEAG  
Mission d'animation et de coordination

14  
14  
15

## FOCUS : 1 FÉDÉRATION 1 ACTION

Les actions qui ont marqué l'année 2021

17  
17

# ÉDITO

Avec comme mission première l'animation du réseau des fédérations du bassin, l'UFBAG contribue à la valorisation des actions techniques qu'elles mettent en œuvre et à asseoir leur rôle et leur position au cœur des réseaux de production de données en matière de suivi et d'expertise sur les espèces piscicoles et les milieux aquatiques, en relation avec le SDAGE Adour-Garonne. La mise en ligne en cette fin d'année d'un nouveau site internet va rendre plus visibles nos missions et nos actions auprès du grand public et de nos adhérents.

Les milieux demeurent notre « cœur de mission » : la coordination du réseau de suivi des cours d'eau et du réseau de suivi de la qualité des lacs, l'approfondissement des pistes de mutualisation entre les fédérations du bassin sur différentes thématiques, l'organisation des journées techniques de bassin, l'étude BIOESOX, entre autres.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, vos élus ont été particulièrement actifs durant toute l'année 2021 dans les différentes instances de bassin qui se sont réunies en visioconférence et en présentiel : commissions diverses, conseil d'administration de l'Agence, comité de bassin qui a été renouvelé et installé le 26 janvier avec comme nouveau président Alain Rousset, le président de la région Nouvelle-Aquitaine. De nombreux dossiers ont été étudiés par ces différentes instances dont en particulier la « politique apaisée de la continuité écologique » dans le contexte de la Loi Climat et résilience, la gestion quantitative, et bien évidemment la révision du SDAGE pour la période 2022-2027 et son PDM (programme de mesures), ainsi que le PGRI (plan de gestion du risque inondation) : sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027. SDAGE, PDM et PGRI doivent être soumis au vote du comité de bassin en mars 2022.

Je souhaite rappeler également qu'en Adour-Garonne, nous continuons de très bien utiliser l'outil « accord cadre » : le montant total des aides apportées aux 18 FDAAPPMA du bassin par l'Agence en 2020 aura été de 2,49 M€ soit une hausse de 33 % par rapport à l'an passé ce qui correspond à un retour de 142 % par rapport au montant de la redevance milieux aquatiques prélevée sur le bassin en 2020. Au-delà des chiffres, c'est bien sûr la qualité du travail au service des milieux aquatiques qui doit être remarquée : les fédérations de notre bassin sont souvent à la pointe et leur bilan, comme celui de l'UFBAG est à mettre en exergue !

Enfin, concernant la révision des deux PLAGEPOMI (Adour et cours d'eau côtiers ainsi que Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre) pour la période 2022-2027, nous avons eu à déplorer l'absence de prise en compte des propositions des représentants des FDAAPPMA en faveur de la protection des poissons migrateurs menacés (grande alose, lamproie...) ce qui nous a amené à décider d'un recours en référé et sur le fond auprès du tribunal administratif : cette action démontre notre engagement en faveur des espèces et des milieux.

L'UFBAG continuera dans les années à venir d'œuvrer au service de l'intérêt général afin de consolider notre position et celle de nos fédérations en tant qu'acteurs essentiels pour la préservation des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne.



**Jean-Louis Molinié**  
**Président**

Rédaction : Aurélia L'Hostis - UFBAG.  
Crédits photos : © Laurent Madelon - FNPF, © FDAAPPMA 09, © FDAAPPMA 12, © FDAAPPMA 15, © FDAAPPMA 16, © FDAAPPMA 17, © FDAAPPMA 19, © FDAAPPMA 24, © FDAAPPMA 31, © FDAAPPMA 32, © FDAAPPMA 33, © FDAAPPMA 40, FDAAPPMA 46, © FDAAPPMA 47, © FDAAPPMA 48, © FDAAPPMA 64, © FDAAPPMA 65, © FDAAPPMA 81, © FDAAPPMA 82, © UFBAG.  
Conception graphique : Johana Larrousse - Graphiste Webdesigner.  
Impression : Noix de Cocom.

# LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE

## Structuration

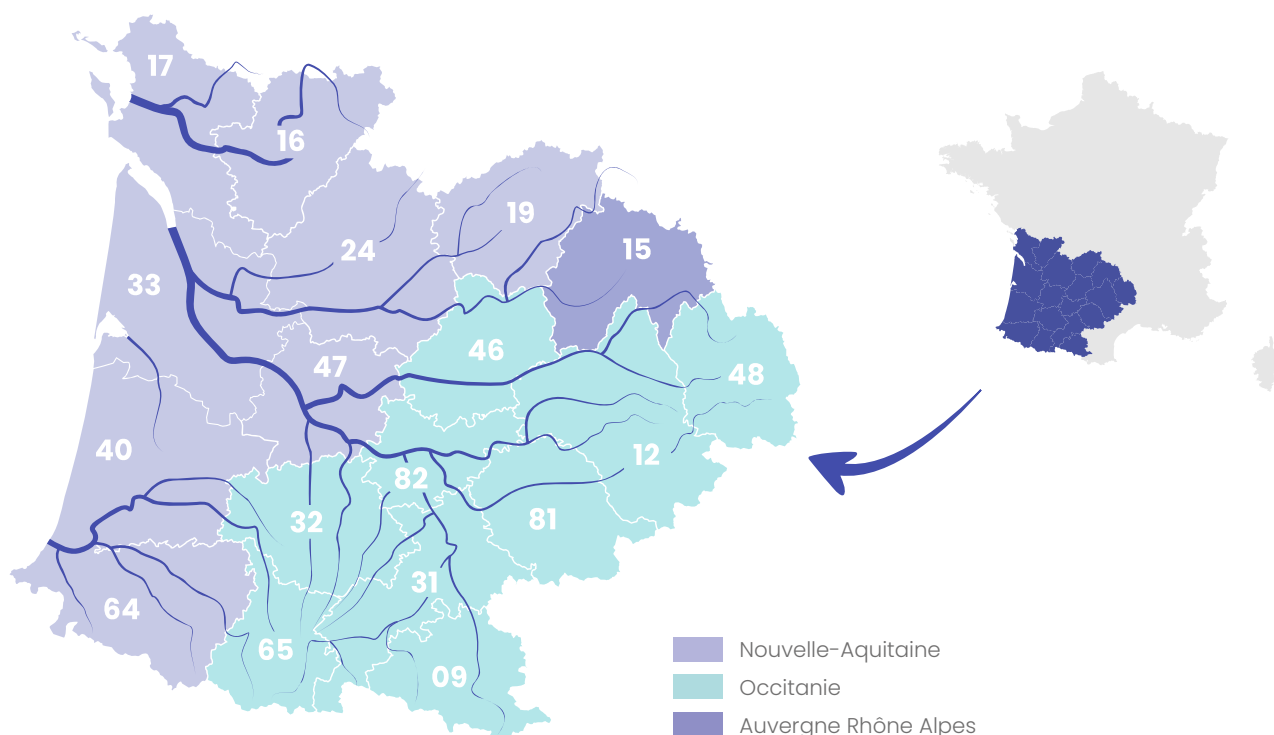
L'union de bassin,  
entité de coordination

L'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne - UF BAG - est l'une des 6 unions de bassin que compte désormais le vaste tissu associatif de la pêche de loisir.

Créée en 2007 conformément à la loi 1901, avec pour objet la concertation entre ses 18 fédérations membres et la coordination de leurs actions à l'échelle du bassin Adour-Garonne, l'UF BAG assure un rôle de relais et d'interface entre les fédérations départementales de son territoire, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principalement sur les dossiers relatifs à la protection des milieux aquatiques.

Sa mission : structurer et animer le réseau des fédérations de manière à concourir, en toute cohérence et dans un esprit de partage d'expérience et de mutualisation des moyens, à :

- > La préservation et à la restauration des milieux aquatiques
- > L'entretien et à la surveillance du domaine piscicole
- > La valorisation du patrimoine naturel aquatique
- > L'éducation à l'environnement



## Les indicateurs clés



**71 850 KM**

de cours d'eau

**587** AAPPMA

Associations Agréées  
de Pêche et de Protection  
du Milieu Aquatique



**18** FDAAPPMA

Fédérations  
Départementales  
de Pêche et de Protection  
du Milieu Aquatique



**2**

Associations Migrateurs  
MIGRADOUR et MIGADO

**187** Salariés

**& 280**

**Bénévoles**  
élus membres  
des conseils  
d'administration

**+ 2 milliards €**

versés par le réseau associatif de la pêche de  
loisir sous forme de **Redevance pour la protection  
des milieux aquatiques**



**319 635**

**pêcheurs**

**+18.7 %**

femmes  
soit **13 965** au total

**+ 150**

études et chantiers  
de restauration de  
milieu engagés par  
les fédérations

**720**

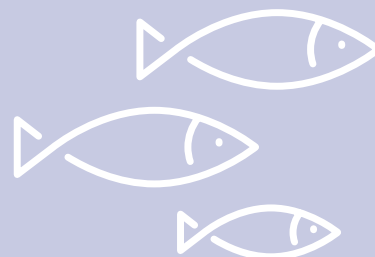
gardes pêche particuliers

**40**

procédures suivies au titre  
de la loi sur l'eau

**85**

**parcours  
labellisés**



**3 219**

**animations nature  
dispensées :**

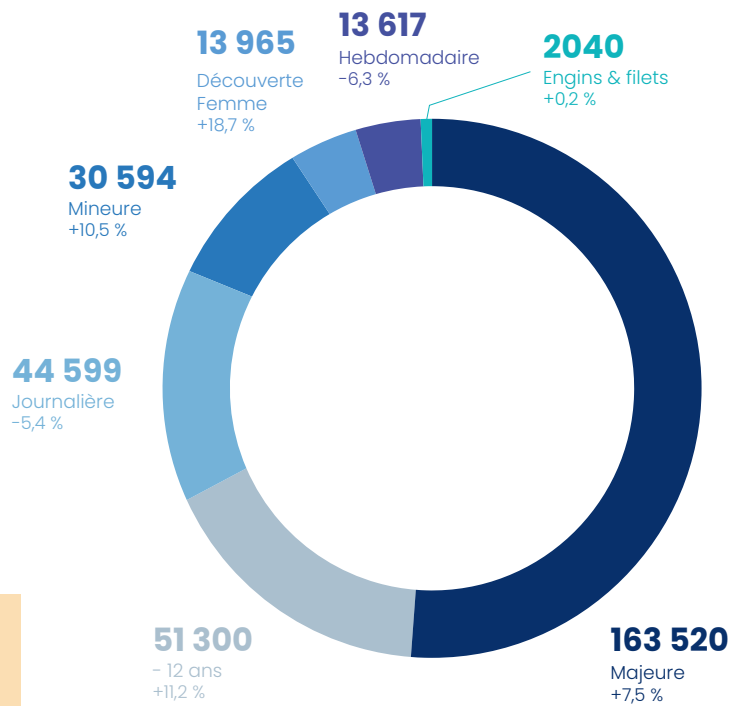
Initiations à la  
pêche, découverte  
des milieux et  
sensibilisation à leur  
préservation

**34 855**

personnes initiées  
à la pêche et  
sensibilisées à la  
préservation des  
milieux

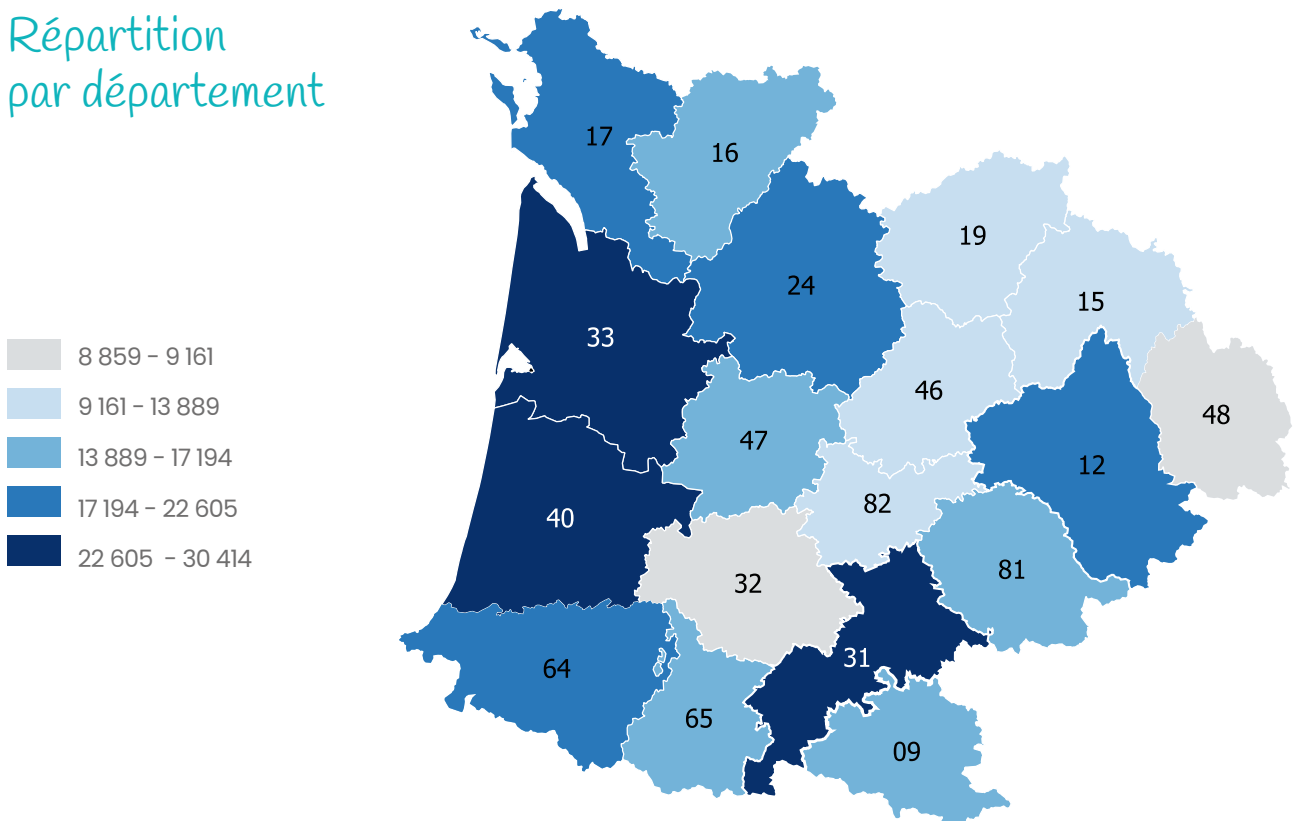
# Effectifs 2021

## Répartition par type de cartes



**TOTAL**  
Cotisations Pêche  
Milieux Aquatiques  
**319 635 (+6%)**

## Répartition par département





# LA GOUVERNANCE

## Instances décisionnelles

### Le bureau



**J-Louis Molinié**  
Président - 47



**Norbert DELPHIN**  
1<sup>er</sup> Vice-président - (31)  
Zone Garonne amont



**Daniel BOURDIE**  
Vice-président - 33  
Zone Garonne aval



**J-Luc CAZAUX**  
Vice-Président -65  
Zone Adour



**J-Michel RAVAILHE**  
Vice-Président - 24  
Zone Dordogne



**Gilles BRICHET**  
Vice-Président - 17  
Zone Charente



**Alain GUILLAUMIE**  
Trésorier général  
MIGADO



**Claude DEJEAN**  
Secrétaire général - 82

### Le conseil d'administration

› **Patrick PLANUL** - 48

› **Olivier BRIARD** - MIGRADOUR

› **Patrick CHABRILLANGES** - 19

› **Jean COUDERC** -12

› **André DARTAU** - 64

› **Jean-Louis FUGAIRON** - 09

› **Mathieu LABROUSSE** - 16

› **René LOUBET** - 32

› **André LESAGE** - 40

› **Jean BOYER** - 81

› **Patrick RUFFIE** - 46

› **Yves TURQUET** - 15

## Représentation interne

### Fédération Nationale pour la Pêche en France

#### › Membres du Bureau

Patrick RUFFIE - 46 : 3<sup>ème</sup> Vice-président  
Jean-Louis MOLINIE - 47 : 6<sup>ème</sup> Vice-président

#### › Membres du Conseil d'Administration

Marc GEORGER - 15  
Norbert DELPHIN - 31  
André DARTAU - 64  
Ghislain BATAILLE - 24

#### › Commission Budget et suivi financier

Patrick RUFFIE - 46

#### › Commission Promotion Communication

Marc GEORGER - 15  
Norbert DELPHIN - 31  
Patrick RUFFIE - 46

#### › Commission Technique

Patrick RUFFIE - 46  
André DARTAU - 64

#### › Commission Législation Règlements & Statuts

Jean-Louis MOLINIE - 47  
Ghislain BATAILLE - 24

#### › Commission Eau Protection Milieu Aquatique & Biodiversité

André DARTAU - 64

#### › Commission Développement Loisir Pêche

Ghislain BATAILLE - 24  
Marc GEORGER - 15  
Norbert DELPHIN - 31

#### › Commission Pêche professionnelle

André DARTAU - 64

### Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir

Claude DEJEAN - 82  
Secrétaire-général

## Représentation extérieure

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### › Conseil d'administration / Commission Programme, finances et évaluation / Commission des interventions

Jean-Louis MOLINIE - 47

### Comité de Bassin

#### › Séances plénières

Norbert DELPHIN - 31  
Jean-Louis MOLINIE - UFBAG  
Lucie Villiger - MIGADO  
Aurélia L'Hostis - UFBAG

#### › Commission planification

Aurélia L'Hostis - UFBAG

#### › Commission du milieu naturel (CMN)

Norbert DELPHIN - 31  
Jean-Louis MOLINIE - UFBAG  
Lucie Villiger - MIGADO  
Aurélia L'Hostis - UFBAG  
Patrice JAUBERT - 46  
Gilles Brichet - 17

### COGEPOMI Garonne Charente Seudre Leyre

Daniel BOURDIE - 33  
Alain LARTIGUE - 47  
Jean-Michel RAVAILLHE - 24

### COGEPOMI Adour

André DARTAU - 64  
Michel LAFITTE - 40

### Commission de bassin pour la pêche professionnelle

André DARTAU - 64  
Jean-Paul GIRARD - 17

# LES PARTENARIATS

## La fédération nationale pour la pêche en France

### Soutien de relais régionaux

Les unions régionales, jusqu'alors simples circonscriptions électorales pour la plupart d'entre elles, s'affichent évidemment comme des candidates idéales pour jouer ce rôle de relais. Relais essentiel à la coordination des FDAAPPMA pour le «faire connaître» de sa politique et des actions qu'elle réalise, la FNPF s'est ainsi engagée à participer annuellement au financement des unions régionales.

Depuis 2016, le réseau s'organise, au regard de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en nouvelles structures supra départementales :

#### > 6 Unions de Bassin

En cohérence avec les grands bassins hydrographiques – Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne, Seine Normandie, Artois Picardie et Rhin Meuse – elles sont prioritairement chargées de la coordination des projets de préservation des milieux aquatiques en partenariat avec les agences de l'eau.

#### > 12 Associations Régionales

En cohérence avec les nouvelles régions administratives, elles s'attachent, quant à elles avec l'appui des conseils régionaux, à la mise en place de stratégies de développement des territoires et du tourisme par le biais de la pêche de loisir.

#### UNIONS DE BASSIN



#### ASSOCIATIONS RÉGIONALES



#### Les missions soutenues par la FNPF

- > Structurer et animer le réseau des FDAAPPMA
- > Renforcer la participation des FDAAPPMA dans l'élaboration des politiques publiques
- > Informer et sensibiliser les FDAAPPMA et leur AAPPMA pour une meilleure prise en compte des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, le loisir pêche et les espaces piscicoles
- > Valoriser les actions techniques subventionnées
- > Participer à la sensibilisation des riverains de cours d'eau et/ou de syndicats de rivières sur les missions des FDAAPPMA
- > Soutenir les FDAAPPMA dans leurs missions de promotion et de développement du loisir pêche
- > Favoriser et participer à l'organisation de projets de formation à destination des élus et collaborateurs des FDAAPPMA
- > Favoriser la mutualisation de moyen
- > Favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie de communication régionale et/ou de bassin sur la base et en relais de la stratégie nationale

# L'agence de l'eau adour-garonne

## Des contrats pluriannuels pour une action à grande échelle

La signature, en 2012, d'un accord cadre national entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la FNPF, renforce les partenariats existants entre les fédérations et les six agences de l'eau au cours des 10<sup>èmes</sup> programmes.

Sur le bassin Adour-Garonne, cet accord cadre national se décline sous la forme de contrats pluriannuels, établis entre l'agence et chacune des 18 fédérations du bassin.

Dans ce contexte, l'agence apporte un soutien financier aux fédérations pour la réalisation, en régie, d'actions en matière de planification, de connaissance, de suivi et de restauration physique des milieux, d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage mais également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les conventions de partenariat courent sur la période des programmes d'intervention de l'agence (2012/2018).



### Un partenariat en 2 dimensions

L'agence de l'eau Adour-Garonne soutient le milieu associatif de la pêche de loisir dans une dimension départementale pour le volet opérationnel et l'expertise, à travers l'action des fédérations, et dans une dimension de bassin pour le volet coordination et valorisation, à travers l'action de l'UFBag.

# Autres partenaires incontournables

## Une équipe pluridisciplinaire



# LES RESSOURCES

## Bilan et compte de résultat

### Bilan

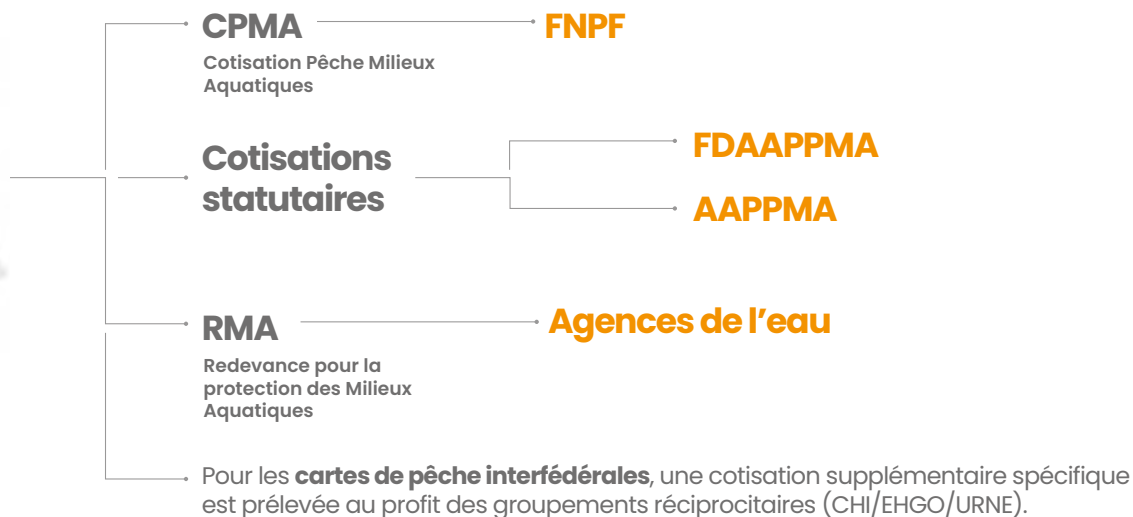
	2021	2020		2021	2020
<b>Actif</b>			<b>Passif</b>		
Actif immobilisé	829 €	2 841 €	Capitaux propres	156 653 €	146 616 €
Actif circulant	184 407 €	160 831 €	Provisions pour risque et charges	1 922 €	1 709 €
			Dettes	26 662 €	15 347 €
<b>Total général</b>	<b>185 236 €</b>	<b>163 672 €</b>	<b>Total général</b>	<b>185 2636 €</b>	<b>163 672 €</b>

### Compte de résultat

	2021	2020		2021	2020
<b>Charges</b>			<b>Produits</b>		
Charges courantes d'exploitation	117 105 €	83 388 €	Subventions d'exploitation	77 150 €	72 158 €
Dotations aux amort. et dép	2 012 €	7 042 €	Autres produits	51 255 €	36 410 €
Autres charges	47 €	27 €	Produits exceptionnels	364 €	5 285 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	Produits financiers	431 €	463 €
Impôts sur les bénéfices	- €	17 €			
<b>Total général</b>	<b>119 164 €</b>	<b>95 166 €</b>	<b>Total général</b>	<b>129 200 €</b>	<b>114 316 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>10 036 €</b>	<b>19 133 €</b>			

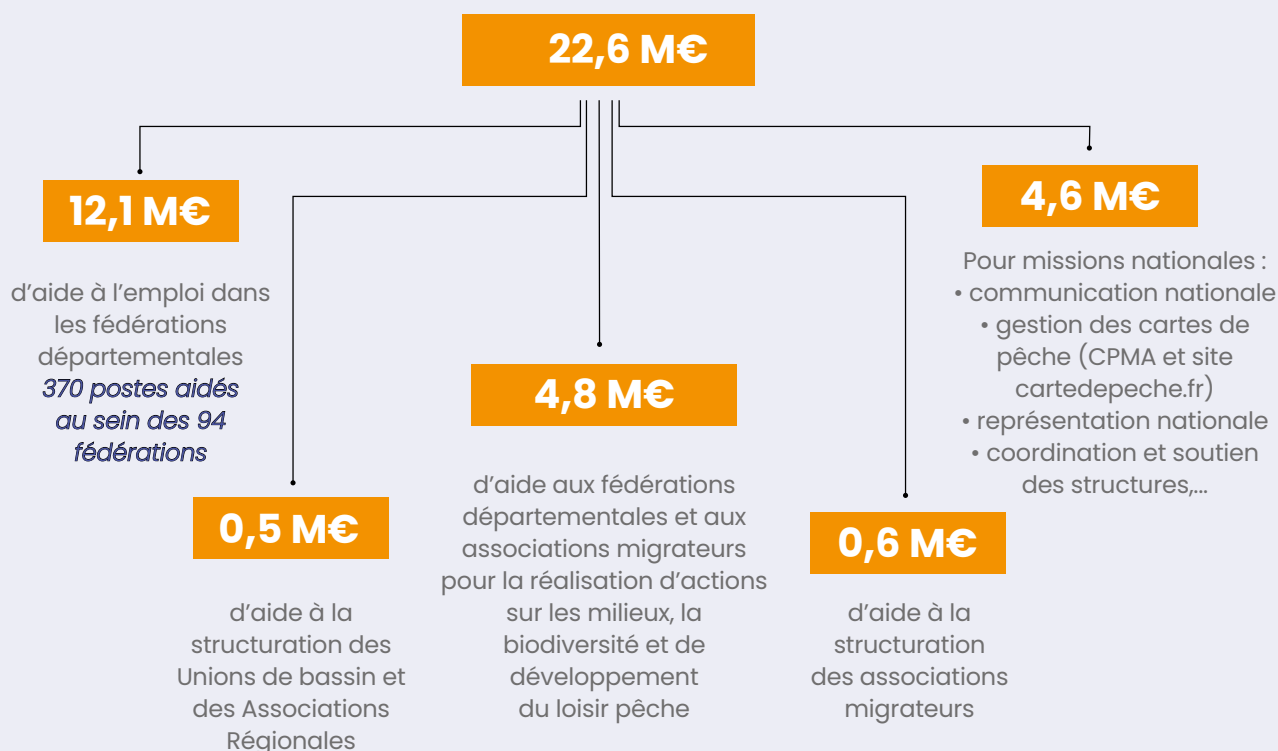
## Ce que finance la carte de pêche

### Répartition des Cotisations



## Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNNPF



# L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2021

## Participation à l'élaboration des politiques publiques en partenariat avec l'AEAG

Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) siègent depuis de nombreuses années dans les diverses instances du conseil d'administration de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Elles y assument notamment leur rôle en soutenant la préservation des milieux aquatiques et en veillant à la bonne compatibilité de la pêche de loisir avec les autres usages.

Le 26 janvier 2021 a eu lieu l'installation du nouveau Comité de bassin ou parlement de l'eau. Il comporte 135 membres dont les 2/3 ont été renouvelés début 2021. Ce nouveau mandat dure 6 ans de 2021 à 2026.

L'UFBAG a 4 élus qui participent aux séances plénières du Comité de bassin. Cette instance s'est réunie les 15 septembre et 30 novembre 2021. Les politiques publiques de l'eau y sont débattues et chacun peut y présenter son point de vue et y défendre ses intérêts, pour l'UFBAG la protection des milieux aquatiques et la gestion quantitative de l'eau.

Les élus participent également aux différentes commissions comme la commission des Milieux Naturels et Aquatiques, inondations, de planification, ou encore le CA de l'Agence. Il s'agit d'un investissement personnel important mais nécessaire pour mettre l'UFBAG au centre des politiques publiques sur l'eau.

Ainsi l'UFBAG a participé à plusieurs commissions inondations dirigées par la Dreal de bassin (avis PAPI, PGRI) et a continué à travailler sur la politique apaisée pour le rétablissement de la continuité écologique dans le cadre de la CMN (différents avis donnés).

Elle a également participé à la consultation sur le SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2022-2027 entre mars et juillet 2021 en donnant son avis plus particulièrement sur l'orientation D « Préserver et restaurer les milieux aquatiques » et en coordonnant les retours et propositions des FD du bassin.

## Mission d'animation et de coordination

### Réseau de suivi de la qualité des lacs

Mis en place depuis 2015, le suivi de la qualité des lacs sur les masses d'eau inférieures à 50 hectares réalisé par les fédérations en complément de celui effectué dans le cadre de la DCE permet à l'Agence d'obtenir des éléments de compréhension sur ces masses d'eau.

En 2021, ceux sont 16 sites qui ont été suivis par 10 FD (09,19,31,32,33,46,47,65,81 et 82). Certains sites de 2020 qui n'avaient pas pu être échantillonnés ont été prospectés cette année.

L'année 2021 marque l'entrée de la FD81 dans le réseau de suivi qualité lacs.

Sites suivis en 2021 dans le cadre du réseau



Ainsi au total le réseau de suivi lacs comporte 11 FD et 48 sites d'échantillonnage. L'UFBAG a assuré la liaison entre les FD, l'AEAG et les laboratoires d'analyses et participé aux campagnes de terrain en accompagnant les FD sur site.

De plus une valorisation statistique des données lacs récoltées par les FD est prévue en partenariat avec l'AEAG avec un CDD ou une prestation d'un bureau d'études.

Cette initiative permettra de faire un bilan sur le Réseau de suivi qualité lacs depuis sa création et en tirer des conclusions utilisables par les gestionnaires et ainsi aider à la prise de décision. Il faudra cependant attendre un peu car le chargé d'étude lacs de l'AEAG a quitté ses fonctions fin juin 2021. L'AEAG doit recruté un remplaçant.

## Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau

Conformément à l'une de ses principales missions, l'UFBAG poursuit depuis 2013 un objectif de valorisation des réseaux de suivis pilotés par les fédérations du bassin pour faire connaître l'effort de connaissance réalisé mais également la qualité des nombreuses données collectées qui permettent de diagnostiquer et de suivre l'état des milieux aquatiques.

Dans son rôle de coordinatrice, l'UFBAG favorise ainsi la connexion de ces réseaux avec ceux pilotés par l'agence de l'eau et par l'OFB notamment concernant la qualité des cours d'eau

Les FD réalisent des suivis poissons et invertébrés. En 2022, un suivi des données physico-chimiques des stations échantillonnées devient obligatoire pour une meilleure utilisation des données récoltées.

Ainsi une formation prélèvements d'eau dispensée par l'OIEau et prise en charge par l'AEAG a été suivie par 12 FD (sur 18) et l'UFBAG.

Il y a eu 3 sessions de 10 participants chacune fin octobre et début novembre 2021. Ces 3 sessions ont été accueillies par les FD33, 40 et 46. Deux articles de presse dans LDM et SO ont aussi mis en avant la formation du personnel technique des FD.

De plus, pour répondre à la thématique thermie, un groupe de travail thermie en continu au niveau bassin avec la Dreal de bassin, l'Agence de l'eau, l'UFBAG et les FDAAPPMA a été créé en 2021.

Après une consultation sur les données thermiques menée par l'UFBAG auprès des FD afin de mieux caractériser le réseau thermie, ces données ont été utilisées par le GT afin de structurer le réseau des données thermie à l'échelle bassin. Le but étant de rédiger une stratégie de bassin pour le suivi thermique en continu et ainsi qu'un guide méthodologique pour les différents acteurs au niveau Adour-Garonne. Les FD19 et 12 ont largement contribué à la rédaction de ces documents techniques.

## Coordination et mutualisation

L'UFBAG a coordonné plusieurs thématiques communes aux 18 FD en 2021 avec entre autre :

- **le réseau Thermie** avec le GT bassin DREAL, AEAG, FD, OFB, UFBAG.

- **le groupe de travail subventions et matériel** avec l'AEAG, les salariés de 6FD et l'UFBAG afin d'homogénéiser les dossiers de demande d'aides ainsi que des dossiers de demande de solde entre les différentes FD et les différentes délégations.

- **l'organisation de formation en SIG** notamment avec 4 sessions de formation sur plusieurs niveaux.

- Et suite aux demandes des FD, un **groupe de travail pathologies des poissons** a été créé en février 2021 et animé par l'UFBAG avec de nombreux échanges avec l'OFB et l'ASPS.

## Coordination et suivi du projet sur le brochet aquitain : BIOESOX

Pour faire suite à ATLASESOX, l'UFBAG a mis en place une nouvelle convention de partenariat pour le projet BIOESOX. Cette nouvelle convention a été rédigée entre le MNHN, l'Université de Lorraine et l'UFBAG afin d'étudier les premiers stades de développement du brochet aquitain et d'essayer de les comparer avec ceux du brochet classique *Esox lucius*.

La covid ayant empêché le bon déroulement de la 1ere année de la convention, la convention BIOESOX sur le brochet aquitain a été finalement signée le 25/01/21 pour 2 ans (2021 à 2023).

Le but de ce GT est la mise en place d'un réseau de veille sanitaire sur le sujet mais également de permettre aux FD d'avoir un référent scientifique aquacole.

Ainsi, une convention annuelle est signée avec le Dr Armand Lautraite comme vétérinaire aquacole expert pour les fédérations de l'UFBAG mais également des Associations Régionales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie et les 2 Associations de migrants (MIGADO et MIGRADOUR).

Un espace drive regroupant toute la bibliographie scientifique et technique sur les maladies des poissons est créé et mis à disposition des signataires de la convention.



Les prélèvements des œufs de brochet aquitain sur le terrain ont été réalisés dans les Landes avec la participation de la FD40 principalement. Les œufs ont été envoyés et mis à incuber au pôle aquaculture de l'UL afin de suivre le développement embryonnaire des individus en fonction de la température de l'eau.

Un stagiaire a également documenté les 1ers stades de vie d'*Esox aquitanicus* par des photos de suivi et des dessins scientifiques.

# FOCUS

## UNE FÉDÉRATION > UNE ACTION

### Les actions qui ont marqué l'année 2021

Des actions toutes aussi diversifiées qu'innovantes, soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers

#### **SENSIBILISATION AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

##### **Dordogne - 24**

Valorisation du brochet : espèce d'intérêt patrimonial & halieutique

##### **Landes - 40**

Un reportage vidéo pour mieux connaître le brochet aquitain

#### **SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS**

##### **Cantal - 15**

Amélioration des conditions de reproduction des espèces lithophiles sur un bras secondaire de la Petite Rhue

##### **Charente - 16**

Mesures compensatoires de la LGV SEA Tours Bordeaux & création de frayères à brochets

##### **Charente-Maritime - 17**

Bilan des 15 ans de suivi des linéaires d'écoulement des cours d'eau en période estivale

##### **Haute-Garonne - 31**

Mise en place de récifs artificiels dans le lac de Sède

##### **Gers - 32**

Recharge sédimentaire sur la Gimone & création d'habitats en berge pour favoriser le développement de la truite fario

##### **Gironde - 33**

Restauration de la mise en eau d'un ancien bras et de sa connexion avec le Deyre

##### **Lot - 46**

Réhabilitation écologique et valorisation d'une ancienne gravière abandonnée

##### **Lot-et-Garonne - 47**

Intégration du réseau de suivi de l'écoulement des linéaires de cours d'eau

##### **Lozère - 48**

Suivis de la biodiversité aquatique

##### **Pyrénées-Atlantiques - 64**

Effacement du seuil de Bascoute

##### **Hautes-Pyrénées - 65**

Suivi de la mise en place de frayères artificielles pour le sandre dans le lac de Lourdes

##### **Tarn-et-Garonne - 82**

Optimisation écologique du plan d'eau de Vigueron

#### **ÉTUDE & DIAGNOSTICS DE POPULATIONS ET DE MILIEUX**

##### **Ariège - 09**

Assèchements & non respect de débits réservés sur la rivière le Lez : étude de la situation hydrologique

##### **Aveyron - 12**

Découverte d'une nouvelle espèce d'écrevisse originaire des États-Unis, l'écrevisse à taches rouges

##### **Corrèze - 19**

Premiers prélèvements ADNe pour connaître finement la composition spécifique du peuplement piscicole de la réserve de biodiversité d'Argentat

##### **Tarn - 81**

Etat de lieux des populations d'écrevisse à pattes blanches

## SENSIBILISATION AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### Valorisation du brochet : espèce d'intérêt patrimonial & halieutique

DORDOGNE - 24

Mise en place au siège de la fédération à Périgueux d'une forme en résine de 4 mètres de longueur représentant un brochet et d'un panneau pédagogique présentant l'espèce, sa biologie et sa pêche sur le portail donnant sur la voie verte de l'Isle où circulent plusieurs centaines de personnes chaque jour. L'occasion de valoriser et faire connaître l'espèce auprès du grand public !



### Un reportage vidéo pour mieux connaître le brochet aquitain

LANDES - 40

La découverte en 2014, par Gaël Denys (Denys et al., 2014), responsable Ichtyofaune française au MNHN, du brochet aquitain *Esox aquitanicus*, espèce endémique aux bassins de la Charente, de la Garonne de la Leyre et de l'Adour, a apporté un enjeu supplémentaire à la préservation / restauration des frayères à brochets dans les Landes.

Mais pour bien gérer, il faut connaître. Ainsi, la fédération participe depuis plusieurs années à la collecte d'information pour le compte du MNHN, afin d'affiner à la fois l'aire de répartition de l'espèce mais aussi d'acquérir des connaissances sur son cycle biologique.

Etant donné que le département abrite des frayères à brochet aquitain très productives, et protégées de toute pollution génétique par les repoissemements, c'est tout naturellement que la fédération a souhaité mettre en lumière cette espèce phare du territoire, auprès des pêcheurs et du grand public.



Elle a donc fait réaliser un reportage vidéo d'environ 10 minutes, dont la volonté était d'aborder l'ensemble des aspects liés à cette espèce : sa détermination, son milieu de vie, sa protection et sa pêche, le tout en citant l'ensemble des acteurs qui contribuent à son maintien.

Ce documentaire a été réalisé par la société BFT Média et diffusé sur nos supports de communication (*site web, lettre d'information, réseaux sociaux et chaîne youtube*).

Partenaires techniques : FDC40, MNHN, UMS, CD40, UFBAG, les syndicats de rivière (SMBVLB, RMB, PNRLG, SMBVLM)  
Partenaires financiers : AEAG, RNA, FNPF, CD40

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Amélioration des conditions de reproduction des espèces lithophiles sur un bras secondaire de la Petite Rhue

CANTAL - 15

Les changements climatiques actuels induisent depuis une dizaine d'années des fluctuations hydrologiques ayant régulièrement des conséquences néfastes sur la réussite des reproductions annuelles, notamment pour la truite commune (crues hivernales et printanières suite à un redoux entraînant une fonte soudaine du manteau neigeux).

Afin d'améliorer la régularité des recrutements annuels pour la truite commune, il a été décidé d'intervenir sur ce site peu exposé aux crues et présentant des faciès d'écoulement favorables.

Après réalisation d'une pêche électrique de sauvetage et mise en assec du lit, l'opération avait pour objectif de travailler sur 2 composantes :



- La reconnexion du bras avec l'axe principal, par le remplacement d'un passage busé sous-dimensionné infranchissable par un pont cadre.
- La maximisation des surfaces de reproduction sur site en injectant 10m<sup>3</sup> de graviers roulés lavés (mélange de 0/20 et 20/40) sur 8 zones pré-identifiées afin de créer environ 50m<sup>2</sup> de surfaces favorables.

*Chantier réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la fédération, avec l'aide de l'AAPPMA du Pays Gentiane en septembre 2021. Opération financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FNPF, la Fédération du Cantal et l'AAPPMA locale.*

### Mesures compensatoires de la LGV SEA Tours Bordeaux & création de frayères à brochets

CHARENTE - 16

Dans le cadre de la mise en place des mesures compensatoires de la LGV SEA Tours Bordeaux, la fédération a accompagné techniquement les équipes de COSEA dans la création de frayères à brochets.

Un site a été identifié sur la commune de St Groux - à Villorrioux - avec possibilité d'acquisition foncière. Ainsi, en 2021, la fédération devient propriétaire de plusieurs parcelles sur ce site, pour un total de 4ha.

La moitié de ces parcelles a fait l'objet de travaux, permettant la création de 2 frayères de 0,3ha et 1,8ha. Les parcelles, laissées en friches, ont été gyrobroyées puis terrassées afin de permettre leur inondabilité en période de reproduction du



brochet. Les parcelles concernées par les travaux sont alimentées en eau par un fossé connecté à la Charente par l'amont et par l'aval. La connexion amont n'était pas fonctionnelle, l'ouvrage a donc été modifié pour un double pont cadre permettant une alimentation en eau du fossé plus importante.

Une fois les peupliers exploités par l'ancien propriétaire sur les parcelles restantes, une nouvelle tranche de travaux aura lieu, permettant l'agrandissement de la frayère de 1,8ha et la création d'une troisième de 0,4 ha.

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Bilan des 15 ans de suivi des linéaires d'écoulement des cours d'eau en période estivale

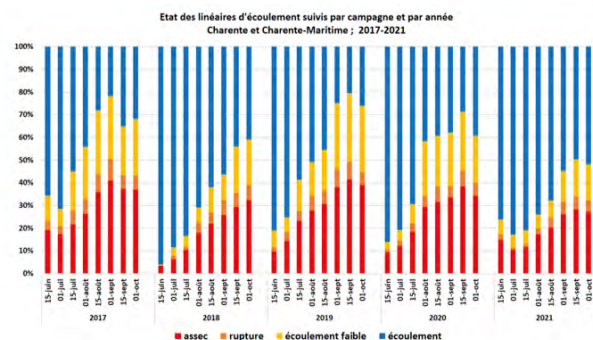
#### CHARENTE-MARITIME - 17

Le déficit hydrique en Charente-Maritime est récurrent depuis la fin des années 80. Il est dû à des besoins en eau pour les usages bien supérieurs à la ressource disponible. Or, les cours d'eau et leurs peuplements piscicoles sont les premiers impactés.



Nous réalisons le suivi des linéaires lors de la période d'étiage depuis 2006. Ce suivi avait initialement pour objectif de relater l'état des cours d'eau à des fins de communication auprès du plus grand nombre. Cet indicateur de l'état du milieu complémentaire au réseau ONDE peut aujourd'hui, du fait de son ancienneté, contribuer à l'amélioration des connaissances du fonctionnement nappe-rivière et permettra de faire évoluer les seuils de gestion de crise en faveur de la préservation des milieux.

Le travail le plus important a consisté à mettre en forme l'ensemble des données pour une exploitation statistique. En effet, depuis 2006, non seulement les référentiels SIG ont évolué, mais aussi le linéaire suivi (de 750km en 2006 à 1680km en 2021), ce qui a nécessité des traitements



spécifiques. Cette 1<sup>ère</sup> étape franchie, nous avons pu traiter et analyser les données pour enfin développer des indicateurs du suivi des linéaires d'écoulement. Ces derniers seront diffusés aux services de l'État et partenaires dans l'espoir d'une amélioration de la gestion quantitative en faveur des milieux naturels.

Un travail sur la caractérisation de la survenue des assèchements par bassin versant a été initié ainsi qu'une analyse sur les relations entre l'état des linéaires d'écoulement et les seuils de gestion conjoncturelle.

L'importance de la facilité de compréhension des indicateurs a fait l'objet d'une attention tout aussi particulière. La vulgarisation du travail est un enjeu de cette étude afin que le grand public puisse s'approprier ce sujet majeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau.

### Mise en place de récifs artificiels dans le lac de Sède

#### HAUTE-GARONNE - 31

Le lac de Sède, géré par l'AAPPMA de St-Gaudens, est une ancienne gravière dont la profondeur atteint 19m et dont la transparence est exceptionnelle. Ce milieu oligotrophe de 2<sup>nde</sup> catégorie présente toutefois un habitat très peu diversifié pour les poissons, à l'exception de quelques herbiers littoraux. Afin d'offrir des habitats différenciés en pleine eau, pouvant également servir de refuge contre la prédation par les cormorans, des structures ont été immergées.



Il s'agit de cages carrées métalliques inoxydables à grosse maille rigide de 10cm de côté, ouvertes sur le dessus dans lesquelles sont disposés des fagots lestés. La mise en place de ces structures a été réalisée avec le club de plongée Galatée 31. Le suivi de la colonisation par observation directe sera également effectué ce même partenaire.

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Recharge sédimentaire & création d'habitats en berge pour favoriser le développement de la truite fario sur la Gimone

GERS – 32



Cette opération de restauration poursuit 2 objectifs :

- Augmenter la surface favorable à la reproduction de la truite fario grâce à une recharge sédimentaire sur les zones déficitaires (radiers).
- Créer des habitats en pied de berge afin de fournir aux individus adultes et aux juvéniles des zones de refuges actuellement peu présentes sur ce secteur.

Les arbres coupés ou élagués pour permettre l'accès à la pelle ont été réutilisés pour réaliser des fagots de tailles diverses qui ont été ancrés en pied de berge pour la création d'habitats. La recharge a été faite avec du granulat alluvionnaire sur 10

radiers sur un linéaire de 365m, représentant un total de 165 tonnes. 2 classes de taille ont été déversées : une taille de 40/80 pour l'aval des radiers afin de stabiliser la structure et une taille de 8/16 pour l'amont des radiers qui serviront de zones de fraie aux géniteurs.

Les 1<sup>ers</sup> résultats sont encourageants avec des observations de reproduction sur les radiers nouvellement constitués. Une vidéo pour présenter les travaux a été réalisée et est disponible sur le site web de la fédération.

*Le SYGRAL (Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne) a prêté main forte tout au long du chantier et les observations sont faites en partenariat avec la FD31.*

### Restauration de la mise en eau d'un ancien bras et de sa connexion avec le Deyre

GIRONDE – 33



Suite à la découverte de zones de reproduction sur l'ancien bras du Deyre à Vendays Montalivet, un projet de restauration est né en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Pointe Médoc. Au cours de prospections, l'ancien bras du Deyre est apparu comme une zone potentielle pour la reproduction du brochet. Cependant l'accès pour les géniteurs présents sur le Deyre chenalisé et le retour des jeunes individus nés sur cette zone, apparaît comme difficile voire impossible.

Ce projet poursuit donc 3 objectifs :

- Améliorer la fonctionnalité des zones humides présentes aux abords de l'ancien bras par une meilleure mise en eau en période de hautes eaux,

- Permettre la divagation des eaux du Deyre pour assurer une meilleure épuration du milieu,
- Rendre accessible les habitats à la faune piscicole et permettre leur retour dans le Deyre et le chenal du Gua.

En 2021, la fédération a mené divers inventaires (*observations des géniteurs, suivi des juvéniles, pêche électriques, inventaire de macro-invertébrés*) pour dresser un état initial avant les travaux de restauration qui seront menés dans les années à venir par le Syndicat.

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Réhabilitation écologique et valorisation d'une ancienne gravière abandonnée

LOT - 46



Cette ancienne gravière, située à Espagnac-Ste-Eulalie, dont l'évolution naturelle était défavorable à son intérêt écologique, a été l'objet d'un projet d'aménagement et de réhabilitation écologique. L'objectif : la reconnecter à la rivière adjacente, le Célé. Permettant un renouvellement permanent de l'eau, cette reconnexion s'est trouvée être la solution la plus efficace dans le rétablissement de sa fonctionnalité hydrologique.

Dans le cadre du suivi de la population de brochets, la fédération a appliqué différents protocoles visant à obtenir des données sur cette population. Ces protocoles sont établis dans le document Guide et protocoles pour le suivi d'actions de restauration hydromorphologique du littoral en plans d'eau (IRSTEA, 2019) pour évaluer l'efficacité des actions de réhabilitation et restauration. Ils



détaillent particulièrement 2 méthodes de pêche préconisées lors d'un suivi piscicole : la pêche électrique par points et la pêche des alevins via l'utilisation de nasses. Une méthode de suivi de ponte est également détaillée.

C'est donc sur la base de ces 3 méthodes que le suivi piscicole de la gravière a été réalisé. Ces protocoles de capture ont été réalisés sur le pourtour de la gravière, selon 5 zones différentes, correspondant globalement chacune à un type d'habitat précis pour le brochet.

*Projet lancé en 2017, porté par le Syndicat Mixte Célé-Lot médian, la municipalité, le PNR Des Causses du Quercy et bien d'autres partenaires, dont la fédération.*

### Intégration du réseau de suivi de l'écoulement des linéaires de cours d'eau

LOT-ET-GARONNE - 47



La fédération a intégré dès 2020 le réseau de suivi de l'écoulement des linéaires de cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine valorisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Ce type de suivi vient combler un déficit d'observation sur le Lot-et-Garonne où la caractérisation des étiages n'est pas suffisamment décrite en dehors du réseau ONDE et de certains axes équipés d'une station hydrométrique en aval du cours d'eau.

D'abord expérimenté en 2020 sur un linéaire de 74km, le réseau s'est renforcé et 131km ont été suivi deux fois par mois à l'étiage 2021. Ce suivi sert d'une part à crédibiliser les alertes toujours plus nombreuses que nous faisons remonter



aux services de l'Etat lors des observatoires de la situation hydrologique, et d'autre part à capitaliser des données qui serviront dans la réflexion des politiques publiques comme c'est le cas sur le bassin versant de la Séoune qui voit le lancement du premier PTGE de Lot-et-Garonne.

Chaque campagne d'observation sert désormais aux prises de décisions règlementant l'usage de l'eau en été et nous permet de mettre le doigt sur les dysfonctionnements liés à la réalimentation, au stockage et aux prélèvements.

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Suivis de la biodiversité aquatique

LOZÈRE - 48

Pour l'année 2021, la fédération a conduit des opérations de prospections nocturnes pour la recherche et l'identification des écrevisses à pattes blanches sur les bassins versants du Tarnon et du Chassezac, en collaboration avec les services de l'OFB et du Parc National des Cévennes. Environ 100 stations ont pu être expertisées, à raison de 60% sur le Tarnon et 40% sur le Chassezac. Les données de 2011 ont été réactualisées permettant sur ces mêmes points géoréférencés de suivre l'évolution de la



présence/absence de l'espèce sur un laps de temps de moins de 10 ans. Il est également suivi la qualité des habitats pour l'espèce ainsi que la présence de toutes les espèces aquatiques présentes (salamandre, loutre, castor, poissons, etc.). Il

restera encore une vingtaine de stations à suivre dans la zone cœur du Parc National en 2022 en collaboration avec nos partenaires. L'ensemble des données alimente ensuite la base de données du pôle « poissons et écrevisses d'eau douce » du S.I.N.P. de la région Occitanie.

### Effacement du seuil de Bascoute

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - 64

Le Vert de Barlanès est un cours d'eau de piémont montagnard situé le bassin du Gave d'Oloron. Depuis l'achèvement récent d'une opération coordonnée de restauration de la continuité écologique en aval, des suivis mettent en évidence la présence de jeunes saumons sur cet axe jusqu'à Lanne-en-Barétous. Sur cette commune, 2 seuils très difficilement franchissables pour les grands salmonidés migrateurs subsistaient.

Le seuil de Bascoute présentait une chute de 3,2m. A l'origine, il dérivait une partie du cours d'eau vers un moulin. Il a été réhaussé et ses vannages condamnés, pour alimenter une turbine hydroélectrique dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Sans usage depuis une cinquantaine d'année, la fédération a proposé à son propriétaire de porter l'opération d'enlèvement du seuil sans contrepartie financière. La commune de Lanne-en-Barétous, propriétaire d'une berge et de l'accès au chantier a longtemps été réticente. Rassurée par la réalisation d'études techniques préalables,

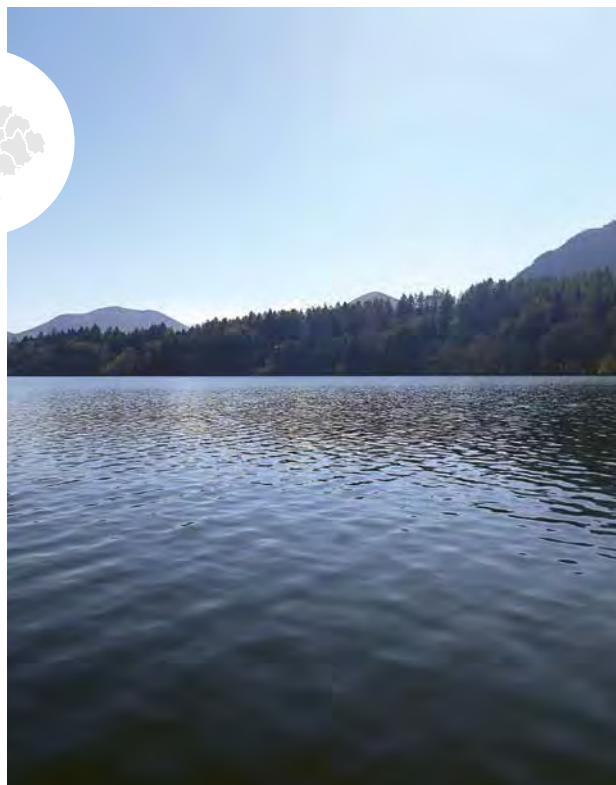


elle a fini par partager le bienfondé de l'opération. Les travaux ont consisté en l'enlèvement de la partie maçonnée de l'ouvrage, qui était posé sur un chaos rocheux naturel, franchissable en toutes conditions pour les espèces cibles. L'évolution du milieu a été très rapide, puisque la totalité du remous solide a été remobilisée dès les 1<sup>ers</sup> mois qui ont suivi l'opération, lors de crues hivernales. Le stock de sédiments jusqu'alors piégé (environ 600m<sup>3</sup> de galets pour l'essentiel) a permis d'engraisser les frayères en aval. Au-delà de la libre circulation des migrateurs, ce type d'opération permet une véritable restauration hydromorphologique d'un tronçon de cours d'eau. Enfin, elle contribue à améliorer la résilience des écosystèmes, dans un contexte où la fréquence des épisodes de crises sont projetés à la hausse.

## SUIVI, ÉVALUATION & RESTAURATION D'HABITATS

### Suivi de la mise en place de frayères artificielles pour le sandre dans le lac de Lourdes

HAUTES-PYRÉNÉES – 65



Différents éléments semblant montrer des difficultés de recrutement du sandre dans le Lac de Lourdes, des frayères artificielles ont été installées par l'AAPPMA.

Afin d'évaluer l'utilisation de ces frayères, la fédération a réalisé un suivi pendant la période de reproduction, basée sur l'utilisation d'une caméra sous-marine.

Les frayères artificielles ont bien été utilisées, au moins partiellement. Ce suivi a en outre permis de préciser la période de reproduction du sandre. Ce suivi est poursuivi en 2022, et mené conjointement dans un autre plan d'eau pour comparaison du taux d'utilisation des frayères et du timing de reproduction.

### Optimisation écologique du plan d'eau de Vigueron

TARN-ET-GARONNE – 82



Plusieurs problématiques et enjeux ont été identifiés sur les plans d'eau CACG dont des difficultés d'exploitation, la volonté de développer de nouveaux usages ainsi que des expérimentations dans le but d'accroître l'ancrage territorial de ces retenues.

L'objectif vise ainsi la co-construction de projets et actions d'optimisation écologique des plans d'eau, par la création d'habitats et d'aménagements visant à valoriser ces retenues, notamment par l'accès au loisir pêche.

En 2021 des projets d'aménagements voient le jour, notamment sur Vigueron (Comberouger) :

- Création d'une rampe de mise à l'eau et d'une aire de retournement

- Création de zones tampons/frayères pour poissons phytophiles
- Création d'habitats artificiels
- Création d'habitats linéaires pour créer une continuité entre les habitats en berges et les habitats immergés
- Création d'habitats refuges contre les cormorans

## ÉTUDES & DIAGNOSTICS DE POPULATIONS ET DE MILIEUX

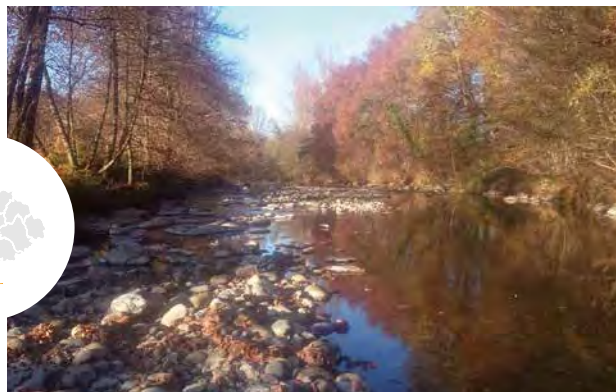
### Assèchements & non respect de débits réservés sur la rivière le Lez : étude de la situation hydrologique

ARIÈGE – 09



Depuis 2009, la fédération accumule les témoignages d'assèchements, de non respect de débits réservés sur la rivière le Lez. En dépit du classement en "Bon Etat" de la masse d'eau, les expertises biologiques de la fédération montrent une dégradation manifeste des populations de truites fario en lien avec l'équipement hydroélectrique de la vallée (régime de concession et autorisations).

Responsables de la DDT, préfets ont été conviés par la FD09 sur site afin d'exposer la situation ; sans résultat. En 2017, en collaboration avec notre chargé d'affaires de l'Agence, le sujet est exposé en MISEN. Il est décidé d'étudier la situation hydrologique et de proposer des valeurs de débits compatibles



avec le cycle vital des espèces inféodées au milieu aquatique.

L'étude est portée par le syndicat de rivière avec la fédération en tant que prestataire sur la partie poissons. Les résultats ont confirmé les observations et témoignages de non respect des débits réservés, d'une situation très éloignée du "Bon Etat", des relèves significatives de valeurs de débits sont proposées à la concession et aux autorisations. L'arbitrage de l'Etat devrait avoir lieu en 2022.

### Découverte d'une nouvelle espèce d'écrevisse originaire des États-Unis, l'écrevisse à taches rouges

AVEYRON – 12



En 2019, et pour la 1<sup>ère</sup> fois en Europe, il a été découvert une nouvelle espèce d'écrevisse originaire des États-Unis, l'écrevisse à taches rouges *Faxonius rusticus*, dans un plan d'eau de l'Aveyron. L'identification morphologique de cette espèce a été confirmée par des analyses génétiques. Elle est considérée comme l'une des écrevisses les plus envahissantes : caractère vorace, comportement agressif, taux d'extension rapide et régime alimentaire varié. Elle est porteuse d'*A. astaci*, responsable de la peste des écrevisses, avec des niveaux élevés d'infection pour les individus trouvés en Aveyron. Devant l'urgence, un plan d'actions de lutte et de suivi a été immédiatement mis en place par les acteurs locaux avec l'appui d'experts nationaux. En 2020, un



effort d'échantillonnage soutenu a été réalisé sur le ruisseau en aval du plan d'eau où a été introduite l'espèce, en combinant différentes méthodes. En 2021, des interventions spécifiques ont été menées sur le plan d'eau, notamment vidange et chaulage. L'aire de répartition de cette espèce semble avoir peu évolué et reste limité à un linéaire d'environ 2.5km. Il a été détruit près de 5000 individus dans le plan d'eau et près de 400 dans le ruisseau. Des opérations innovantes ont été mises en place dans le ruisseau afin de limiter les risques de transfert vers le réseau hydrographique aval. Les actions engagées devront se poursuivre pendant plusieurs années pour répondre à l'objectif d'éradication de l'espèce.

## ÉTUDES & DIAGNOSTICS DE POPULATIONS ET DE MILIEUX

### 1<sup>ers</sup> prélèvements ADNe pour une connaissance fine de la composition piscicole de la réserve de biodiversité d'Argentat

CORRÈZE – 19



Lors du suivi de la réserve, la caractérisation fine du peuplement piscicole et astacicole était difficile au regard de la profondeur élevée des plans d'eau et de l'absence de système de vidange. La fédération a donc réalisé la mise en place :

- d'engins passifs d'échantillonnage nocturne sur les 2 bassins avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze. Une pêche électrique ne permettait pas d'échantillonner l'ensemble des espèces présentes, seulement sur les habitats de bordure.
- d'un protocole ADNe en partenariat avec SPYGEN, visant à déterminer la composition spécifique du peuplement piscicole (*protocole VigiDNA®* s). L'ADN a

été extrait et amplifié pour déterminer les espèces présentes parmi la liste des génomes déterminés en France.

11 espèces de poissons sont assurément présentes dans les 2 sites. Pour 4 autres espèces, un doute subsiste. En effet, celles-ci n'ont été contactées que grâce à l'ADNe et il est possible que l'ADN contacté provienne de la Dordogne. Le cas de la grémille est plus particulier. Il est possible qu'une population fonctionnelle soit présente dans la gravière, mais il est possible également que l'ADNe contacté provienne de la retenue du Sablier où l'espèce est abondamment présente.

### État de lieux des populations d'écrevisse à pattes blanches

TARN – 81

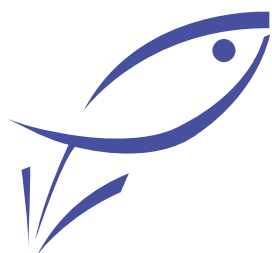


En 2021, la fédération s'est lancée dans un état de lieux des populations d'écrevisse à pattes blanches avec l'aide financière de la FNPF et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les données existantes ont été recueillies auprès des différents partenaires du Département (OFB, ONF, CEN Occitanie, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, Département, Syndicats de rivières, etc.). Une base de données commune a ainsi été créée et a permis de programmer plus de 50 prospections durant l'été pour vérifier les données les plus anciennes. Ces prospections ont été réalisées sur la base d'une méthodologie et d'une fiche terrain partagée. Au final, 17 populations ont pu être confirmées et 2 nouvelles populations attestées. Par contre, 21 populations anciennement connues n'ont pas pu être retrouvées, dont 6 remplacées par l'écrevisse

Signal. La tendance générale reste à la réduction du nombre de populations, ce qui est d'autant plus inquiétant que

certaines sont en très faible densité (de 2 à 176 individus pour 100m linéaires) et qu'elles sont toutes très isolées, donc très fragiles.

De 1<sup>ères</sup> pistes de protection, de restauration des milieux et de sensibilisation du grand public ont été discutées avec les partenaires. Cette étude se poursuivra en 2022 pour terminer la vérification de données connues. Un zoom particulier sera fait sur 3 cours d'eau du Site Natura 2000 « Montagne Noire Occidentale » pour appréhender les facteurs de déclin des populations.



### **Les fédérations, des structures associatives régies par la loi 1901 et reconnues d'utilité publique**

Les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargées d'une mission d'intérêt général ayant pour objet :

- › Le développement de la pêche amateur
- › La mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche
- › La mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole, la protection des milieux aquatiques
- › La collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)





## UFBAG

44, Cours du 9<sup>ème</sup> de ligne  
47000 AGEN

[ufbag@orange.fr](mailto:ufbag@orange.fr)  
05 53 66 16 68

[www.ufbag.fr](http://www.ufbag.fr)

Edition soutenue par

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

  
EAU  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

  
FÉDÉRATION NATIONALE  
PÊCHE



UNION BASSIN  
PÊCHE  
ADOUR GARONNE